

# RUN & FEST – MÂCON 2026 - REGLEMENT

3 courses officielles : 10 km • Semi-marathon • Marathon

Dates : dimanche 24 mai 2026 Lieu : Mâcon

Événement organisé par le club **Game Changer Performance**

## Article 1 – Organisation et cadre légal

Les épreuves RUN & FEST – MÂCON 2026 sont organisées par le club Game Changer Performance.

Courses sur route non labellisées, organisées conformément à la réglementation des manifestations running FFA 2026, aux règles techniques World Athletics applicables aux courses sur route et aux articles L.331-1 et suivants du Code du Sport.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, les parcours, les horaires ou tout élément de l'organisation si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons de sécurité ou sur demande des autorités administratives.

## Article 2 – Épreuves, lieux et horaires

Marathon (42,195 km) – départ 08h00

Semi-marathon (21,097 km) – départ 10h00

10 km sur route – départ 12h00

Départs : Esplanade Lamartine – Mâcon

Arrivées : Complexe sportif Antoine Griezmann – Mâcon

## Article 3 – Conditions de participation

Pour les personnes majeures, la participation est soumise à la présentation obligatoire soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA (licences Santé et Encadrement non acceptées), en cours de validité.

- d'une attestation PPS (électronique ou QR Code) validée sur la plateforme <https://pps.athle.fr>.

Conformément à la réglementation FFA 2026, le PPS doit avoir été effectué dans les trois mois précédant la date de l'épreuve.

A partir du 15/01/2026 l'attestation PPS sera valable 1 an. Toute attestation PPS ayant été délivrée avant le 15/01/2026 ne sera pas valable pour la course.

Pour les personnes mineures : licence FFA valide ou questionnaire de santé complété par l'athlète et les responsables légaux, avec production d'un certificat médical en cas de réponse positive.

Conditions d'âge (à la date de l'événement) : Marathon (nés en 2006 et avant), Semi-marathon (nés en 2008 et avant), 10 km (nés en 2010 et avant).

## **Article 4 – Inscriptions**

Les inscriptions sont effectuées via la plateforme officielle de l'événement : <https://runandfest.com/>

Les dossards sont strictement nominatifs, non cessibles et non interchangeables.

Aucune politique de remboursement n'est prévue hors assurance annulation.

## Article 5 – Retrait des dossards, lots et médailles

Le retrait des dossards s'effectue exclusivement au Decathlon de Mâcon du mercredi 20 mai 2026 à l'ouverture au samedi 23 mai 2026 jusqu'à la fermeture du magasin.

Aucun envoi de dossard à domicile. Aucun retrait de dossard le jour de la course.

Les lots coureurs et accessoires commandés lors de l'inscription seront remis au Decathlon de Mâcon.

Les médailles officielles seront remises exclusivement à l'arrivée des courses.

## Article 6 – Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine, entièrement visible, non plié et non modifié pendant toute la course.

Toute infraction entraînera la disqualification immédiate.

## Article 7 – Parcours et signalisation

Les parcours sont intégralement balisés et sécurisés.

Toute signalisation sera retirée à l'issue de la manifestation.

Les marquages au sol seront réalisés avec des matériaux éphémères.

## Article 8 – Interdictions

L'utilisation de bâtons est strictement interdite sur l'ensemble des épreuves.

## Article 9 – Barrières horaires

Marathon : 10 km – 1h25 | 21 km – 3h00 | 30 km – 4h15 | 35 km – 5h00 | arrivée – 6h00

Semi-marathon : 10 km – 1h25 | 15 km – 2h08 | arrivée – 3h05

10 km : 5 km – 45 minutes

## Article 10 – Ravitaillements

Des ravitaillements sont prévus à l'arrivée pour toutes les épreuves.

Des ravitaillements intermédiaires sont installés sur le marathon et le semi-marathon et seront espacés de 5km. Tous les ravitaillements seront solide et liquide sauf le premier au km 4.5 qui sera uniquement liquide. Sur les ravitaillements solides seront présents fruits, fruits secs, gâteaux, tucs.

Ravitaillements marathon km : 4,5 – 9,2 – 12,4 – 17,7 – 22,9 – 28 – 33,1 – 38 – arrivée

Ravitaillements semi-marathon km : 4,5 – 9,2 – 12,4 – 17,4 – arrivée

## **Article 11 – Sécurité et assistance**

Un dispositif de sécurité, de signaleurs et de secours est mis en place sur l'ensemble du parcours.

L'organisation se réserve le droit de retirer tout participant jugé inapte à poursuivre pour des raisons médicales ou de sécurité.

L'équipe secouriste sera composé de :

- 2 secouristes au poste fixe arrivé
- 2 secouristes mobile en ambulance
- 2 secouristes mobile en véhicule léger
- 2 secouristes mobile en quad

## **Article 12 – Classements et récompenses**

Les classements sont établis par ordre d'arrivée et temps officiel.

Les trois premiers (MASCULINS) et les trois premières (FEMININES) de chaque épreuve seront récompensés comme suit :

1er : 500 € + une bouteille de vin blanc Mâconnais 2e :

150 € + une bouteille de vin blanc Mâconnais 3e : 80 €

+ une bouteille de vin blanc Mâconnais

## **Article 13 – Assurances**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Les participants non licenciés reconnaissent courir sous leur responsabilité individuelle et être couverts par une assurance personnelle.

## **Article 14 – Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément l'organisation à utiliser leur image (photos, vidéos) à des fins de communication et de promotion, sans contrepartie financière.

## **Article 15 – Assurance annulation**

Une assurance annulation facultative peut être souscrite lors de l'inscription.

Elle est valable uniquement en cas de blessure (certificat médical) ou de décès ou hospitalisation d'un proche direct (conjoint, enfant, parent).

## **Article 16 – Force majeure**

En cas de force majeure ou de décision administrative, l'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'événement sans obligation de remboursement.

## **Article 17 – Acceptation du règlement**

L'inscription à l'une des épreuves vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 18 – Lutte antidopage**

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions relatives aux contrôles antidopage prévues par les lois et règlements en vigueur et le Code du Sport.

## **Article 19 – Sanctions**

Conformément aux textes applicables et au présent règlement, les participants pourront être sanctionnés par l'organisateur en cas de non-respect des consignes de sécurité, fraude, propos

injurieux, incivilités, violences ou utilisation de produits dopants.

Les sanctions peuvent consister en une exclusion de l'épreuve ou une mise hors course.